

L04-1

PROCES-VERBAL DE RECEPTION PAR TYPE

Il résulte des constatations effectuées à la demande du Mandataire MERCEDES-BENZ FRANCE SAS Parc de Rocquencourt - BP 100 - 78153 LE CHESNAY CEDEX que les véhicules de catégorie internationale N3G - genre CAM - VASP de marque MERCEDES-BENZ dont les types - variantes - versions suivent :

Type : G18 Variantes : 24KO - 26KO - 29KO Versions : 36c - 36p - 39c - 39p

Livrés :

- en châssis cabine satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné. Il devra être vérifié après complément du véhicule qu'il satisfait aux dispositions des articles R.311-1 à R.318-5, R.321-20 et R.413-13 du code de la route et des arrêtés ministériels pris en application, pour la catégorie du type de véhicule concerné.

NOTA : - Véhicule conforme aux limites du niveau G de la directive 2008/74/C.E. pour les moteurs OM906 LA V/1, OM906 LA V/2, OM906 LA V/3

Vu et approuvé sous le n° P-2650-06-02
Fait à Montlhéry, le 20 octobre 2010

Pr. Le Directeur Régional Ile de France
Le Chef du Centre National
de Réception des Véhicules
Michel CHAPUT

Fait à Montlhéry, le 20 octobre 2010
L'ingénieur de l'industrie
et des Mines
Florian VARRIERAS

CERTIFICAT DE CONFORMITE

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité de DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions :

a° - que le véhicule livré :

• en châssis-cabine (voir NOTA 1) (1)

• en VASP (voir NOTA 2)

(2) - Dénomination :

(D1) - Marque : MERCEDES-BENZ

(D2) - Type : G18 Variantes : 29 KO

Versions : 39c

(D3) - Dénomination commerciale : Axor

(E) - Numéro d'ordre dans la série du type ou numéro d'identification : WDF9525032B976124

(F1) - Masse en charge maximale techniquement admissible (Kg) : 17990

(F2) - Masse en charge maximale admissible en service dans l'Etat (PTAC) (Kg) : 17990

(F3) - Masse en charge maximale admissible de l'ensemble en service dans l'Etat (PTRA) (Kg) : 21490

(J) - Catégorie internationale : N3G

(J1) - Genre national : châssis-cabine pour CAM-VASP.

(K) - Numéro de la réception par type : P-2650-06-02

(P1) - cylindrée (cm3) : 6374

(P2) - Puissance nette maximale (KW) : 210

(P3) - Source d'énergie : GO

(P6) - Puissance administrative (CV) : 17 CV.

(S1) - Nombre de places assises (y compris le conducteur) : 2

(U1) - Niveau sonore à l'arrêt (dbA) :

vertical avec silencieux vertical : 85

(U2) - Régime de rotation du moteur lui correspondant (mn-1) : 1650

(V7) - CO² (g/km) : -

(V9) - Classe environnementale : 0555*0874G

(1) : rayer les mentions inutiles (2) : Références communautaires de la directive 1999/37/CE relative aux documents d'immatriculation.

est entièrement conforme au type, variante, version dont le prototype a fait l'objet du procès verbal de réception ci-dessus

b° que ce véhicule sort de nos usines (ou magasins) le : pour être livré à :
(nom et adresse de l'acheteur, ou à défaut du distributeur)

T.V.A. française acquittée sur la déclaration périodique du chiffre d'affaires - dispense de visa n° 5/2000 du 21/12/99 de la D.S. des Yvelines

Fait à Rocquencourt, le : 07/03/2012. N° d'immatriculation :
MERCEDES-BENZ France (à remplir par la Préfecture)

NOTA 1 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat de réception du type et :

- soit un certificat de carrossage conforme à l'annexe VII de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles pour les camions, camionnettes et véhicules remorqués ou, pour les véhicules tracteurs routiers, une attestation de montage d'un dispositif d'attelage, conforme à l'annexe A de l'arrêté ministériel du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules automobiles et répondant aux dispositions du paragraphe A de cette annexe ;
- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé

NOTA 2 : Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit notamment être joint au présent certificat de réception du type et :

- soit un certificat de conformité complémentaire accompagné du procès-verbal de réception complémentaire ;
- soit un procès-verbal de réception à titre isolé.

ATTESTATION DE CARACTERISTIQUES

Nous soussignés MERCEDES-BENZ FRANCE - Parc de Rocquencourt - ROCQUENCOURT (Yvelines) représentant dûment accrédité DAIMLER A.G. - STUTTGART (R.F.A.) constructeur, certifions que le véhicule faisant l'objet du certificat de conformité ci-dessus sort de nos usines équipé de :

Dispositif antibloqueur de roues : OUI

Réservoirs de carburants : Emplacement : -

Nombre et capacité : -

Chauffage autonome à combustible liquide : Non

Ralentisseur additionnel prévu au point 7.9.2. : Non

Marque de ce ralentisseur :

Type de ce ralentisseur :

- Poids de ce ralentisseur permettant la majoration du PTAC et

PTRA (voir NOTA du chapitre 2) :

Pneumatiques :

Essieu 1 : 13R 22,5

Essieu 2 : 13R 22,5

Charges maximales techniquement admissibles :

(indiquées sur la plaque constructeur)

Essieu 1 : 7500kg

Essieu 2 : 13000 Kg

Suspension de l'essieu moteur :

ni pneumatique, ni équivalente à une

suspension pneumatique au sens de

l'Annexe II de la directive 96/53/CE.

Type de boîte de vitesses :

boîtes de vitesses mécanique

G211

Freinage :

Pneumatique

Dispositif de protection contre l'encastrement arrière

d'origine Mercedes Benz :

Non